

**CONTRIBUTION THÉMATIQUE EN VUE DU CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE
DU 16-18 MAI 2003 À DIJON**

VERS UNE AUTRE FRANCE

Le Parti Socialiste ne renouera avec ses valeurs progressistes qu'en œuvrant pour la démocratie politique et sociale, la croissance, l'emploi et la réduction des inégalités... Un socialisme humaniste, héritage de Jean Jaurès, ne peut qu'encourager la mixité sociale dans les villes, lutter contre les discriminations dans l'espoir de permettre à la " *France plurielle* " de rester indivisible.

Quelle France voulons-nous dans les prochaines années ? Quelle place réservera-t-elle aux minorités ? Quelle sera sa politique d'immigration et d'émigration ? **Ne doit-elle pas, dans le domaine des droits de l'Homme et de la solidarité internationale, s'exprimer avec force de façon à être entendue à travers le monde ?**

Si les politiques du droit d'asile et de l'immigration constituent deux domaines distincts, elles ont forcément des répercussions sur l'intégration proprement dite. Dans une *France plurielle qui tient à rester indivisible*, on ne peut pas faire l'économie, au plan local, du droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants non-communautaires. Sans conteste, de cette citoyenneté mosaïque découlera un véritable engouement pour une mondialisation constructive.

Cette contribution thématique ne couvre que quelques domaines effleurés *supra* et développés ci-dessous. Elle insiste sur des propositions d'axes politiques assortis de pistes précises pour les prochaines échéances. Elle est le fruit d'un travail d'équipe mené au sein du groupe **Enjeux Socialistes**.

I – QUELLE POLITIQUE DU DROIT D'ASILE ?

Il n'y a pas longtemps, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, Nicolas Sarkozy, a déclaré vouloir réformer le droit d'asile. L'objectif principal de ladite réforme consisterait à raccourcir les délais de réponse aux requérants. Quant aux candidats à l'asile territorial, ils devraient désormais s'adresser à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et non plus au ministère de l'Intérieur. En plus, le gouvernement voudrait ajouter à ces mesures, en amont, l'allongement du délai de rétention administrative.

Plutôt que de juger hâtivement " *trop laxiste* " le système actuel, le gouvernement Raffarin ferait mieux de s'interroger sur les conditions de demande d'asile politique en France. Cela permettrait de les cerner davantage et d'en faciliter la procédure.

Il est un danger de vouloir systématiquement créer tout un arsenal réglementaire pour étouffer la conception première du droit d'asile. À force de multiplier les procédures, on risque de la détruire, d'autant plus que la réalité a considérablement évolué.

En France, aujourd'hui, les demandes d'asile se font aux titres de la Convention de Genève et de l'asile territorial, reconnu par la loi Réséda du 23 juin 1998 modifiant la loi du 25 juillet 1951.

Que l'on accorde aux demandeurs d'asile légitime le droit d'atteindre un interlocuteur valable qui puisse les écouter et répondre dans un délai raisonnable à leurs demandes. Pour les autres, qui ne sont ni immigrés économiques illégaux, ni terroristes, ils doivent être en droit de vivre dans la décence et la dignité jusqu'à un éventuel retour dans leurs pays.

Il faudrait beaucoup de compréhension et d'humanisme dans la résolution de ce problème. On doit surtout éviter de recourir aux mêmes méthodes pour trouver une solution à un sujet relatif, plus ou moins, à l'immigration et à l'émigration. Concernant les réfugiés économiques, il faut leur apporter d'autres conclusions.

Plutôt que de vouloir privilégier l'allongement du délai de rétention administrative, il vaudrait mieux traiter les questions du sous-développement avec les moyens du développement et les problèmes politiques grâce aux moyens que prévoit la Convention de Genève. Si l'on distingue bien ces deux contextes, on aboutira à un résultat favorable.

II – QUELLE POLITIQUE D'IMMIGRATION ?

Pour être efficace, la politique d'immigration que la France pourrait préconiser devrait tenir compte de la place dans la société française des immigrés, qu'ils soient Français, d'origine étrangère ou étrangers.

1. Un “concordat” pour l’immigration africaine

Le Parti Socialiste doit préconiser en matière d’immigration une politique digne de ses principes, ce qui n’exclut pas un certain réalisme. Concernant l’immigration africaine, vu les liens historiques unissant la France à ce continent, il serait souhaitable de recourir à “**un Concordat**” basé sur des négociations tripartites – lors du Sommet franco-africain – entre les délégations d’immigrés originaires d’Afrique vivant en France, des représentants de la France et des États africains. Au plan international, la ratification de ce “**Concordat**” – l’équivalent d’un traité international, donc supérieur aux lois nationales – engagerait la crédibilité des pays signataires, évitant ainsi à la France de supporter une immigration clandestine tout en renouant des liens de vraie coopération, voire d’amitié. Au plan intérieur, le “**Concordat**” permettrait de neutraliser les extrémistes qui se servent de l’immigration à des fins racistes et des visées électoralistes. *“ L’immigration africaine en France forme un tout avec la coopération franco-africaine. ”*

En outre, grâce à ces négociations, la France pourrait, en considération des nouvelles données de la géopolitique, inciter l’Europe à conduire dans les pays africains et dans son propre territoire une double action. En devenant ainsi le moteur de l’harmonisation des politiques d’immigration et de l’aide au développement durable de l’Afrique, la France reprendrait sa place de pays initiateur des droits de l’Homme.

2. L’émergence d’un projet de société

Concernant l’immigration en général, les initiatives allant dans le sens d’un meilleur accueil des étrangers autorisés à s’établir en France renforceront le principe républicain, d’égalité, et lutteront contre les discriminations. Au-delà des principes, c’est un projet de société qui doit émerger en matière de politique d’immigration.

La politique d’immigration nécessite une certaine volonté à la fois de la part des responsables politiques, des organismes institutionnels, des établissements publics et des associations. Elle doit se traduire par des actes concrets comme le droit de vote et d’éligibilité aux étrangers non-communautaires aux élections locales, une politique du logement en faveur des immigrés et une mise en place des commissions départementales d’accès à la citoyenneté.

III - DE L’INTÉGRATION PROPREMENT DITE

Dans son premier rapport, le Haut Conseil à l’Intégration estime “ *qu’il faut concevoir l’intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l’assimilation et l’insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s’agit de susciter la participation active à la société nationale d’éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales, et en tenant pour vrai que l’ensemble s’enrichit de cette variété, de cette complexité.* ”¹

Pour tenter de décrire la réalité de l’intégration, le Haut Conseil suggère de suivre un ensemble d’indicateurs chiffrés portant sur tous les domaines : nationalité, famille, promotion sociale, vie en société, éducation, etc.

1. Le cynisme de la classe politique et le daltonisme de la République

Malheureusement, force est de constater qu’à chaque élection, les partis politiques de gauche comme de droite courtisent les populations noires, les communautés asiatique, maghrébine et latino-américaine..., mais les ignorent une fois le suffrage obtenu. Comment imaginer une France cynique, étrangère à la cohabitation humaine, encline à l’exclusion des minorités et aux clientélismes électoraux, qui violerait les droits de l’Homme au sein même de leur berceau ? Comment oser fermer les portes de la République à ces citoyens français, qui n’ont pas choisi d’être nés quelque part ou de ne pas pouvoir biologiquement prendre la couleur locale, alors qu’on brandit avec fierté l’étendard portant la devise “ Liberté, Égalité, Fraternité ” ?

Le daltonisme à la française, constate-t-on, fait très largement défaut à la “ concitoyenneté ”. Alors, cessons de prendre part au jeu qui consiste à vilipender l’autre pour ne pas effaroucher un certain extrémisme politique sévissant à droite. Cessons de céder à certains discours de haine tendant à crier haro sur l’immigré, ou sur les citoyens français issus de l’immigration, pour être sûrs de ne pas perdre les élections.

2. Les enfants de la deuxième et de la troisième générations

Les deuxième et troisième générations issues de l’immigration extra-communautaire et des Dom-Tom connaissent très mal la culture d’origine de leurs parents. Des problèmes scolaires et une ghettoïsation par le logement compliquent

¹ Rapport au 1er Ministre – La connaissance de l’Immigration et de l’Intégration Nov.1991 – La Documentation Française – Annexe 2. p.107.

encore plus leur intégration. À cela s'ajoute la nouvelle donne suscitée par la crise économique que la France traverse depuis plus de vingt ans : d'où le taux de chômage très élevé qui frappe cette jeunesse. La double discrimination liée à un manque de formation et à l'ostracisme des chefs d'entreprise ne les épargne pas non plus.

3. Le rôle de l'école

Le soutien scolaire nécessaire fait souvent défaut à la plupart des enfants issus de l'immigration extra-communautaire et des Dom-Tom. Cela s'explique par l'analphabétisme, d'une manière générale, des parents.

Toutefois, ces lacunes sont irrémédiables car l'avenir des jeunes se joue en réalité à l'école primaire et au collège. Les retards scolaires accumulés, si l'on ne réagit pas vite, seront fatals pour beaucoup d'entre eux. Le système étant impitoyable, ils seront orientés vers des cycles courts.

Dans ces conditions, seule la mise en valeur de la " Culture Banlieue " et des professions s'y afférant – musique, mode vestimentaire, sports... – pourrait susciter l'alternative.

Si le rôle des institutions publiques est nécessaire dans la " remédiation " à l'échec scolaire, la pierre d'achoppement de ce dispositif doit être constituée par les publics concernés. En effet, les jeunes ont besoin de structurer leur identité.

4. Les dysfonctionnements éducatifs parentaux

Pour bien comprendre les dysfonctionnements éducatifs parentaux, il faut savoir que dans la plupart des pays du Sud les enfants sont élevés par le groupe qui est composé de la famille élargie. Pour éviter le " choc de cultures ", les parents devraient adapter leur mode de vie à celui du pays d'accueil.

5. Un ministère de l'Immigration

Les politiques publiques d'intégration menées depuis plus de vingt ans n'ont pas donné satisfaction. Une analyse complète des différentes mesures prises en amont éviterait sans doute de persister dans l'erreur.

Pour plus d'efficacité, nous préconisons – de la même façon qu'il y avait un ministère de la Ville ou un ministère des Anciens Combattants – la mise en place d'un ministère de l'Immigration dont le rôle consisterait à consolider l'intégration et l'insertion des personnes concernées, à renforcer leur autonomie, à veiller à l'harmonisation de différentes cultures et à réduire les inégalités face aux comportements discriminatoires.

IV - UNE FRANCE PLURIELLE DANS UNE RÉPUBLIQUE INDIVISIBLE

" On rencontre sa destinée souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter ", écrivait Jean de La Fontaine. Sur les voies publiques, nous vivons naturellement une "France arc-en-ciel" dont le rayonnement valorise le peuple français au-delà des frontières hexagonales. Mais, sous les lambris dorés de la République n'existe qu'une "France monocole". Il suffit de suivre les questions au gouvernement à l'Assemblée nationale ou au Sénat pour se rendre compte de cette exclusion flagrante. Si la classe politique ne montre guère l'exemple, qu'elle ne s'étonne pas que les discriminations s'aggravent dans les autres secteurs. **La République n'ose-t-elle pas se mirer dans le miroir par crainte de prendre conscience de sa diversité ?**

Le prochain congrès du Parti Socialiste ne pourra faire l'économie des thèmes novateurs en vue d'un projet cohérent et digne du peuple français dans toute sa pluralité. Dans cette optique, les socialistes devront œuvrer pour mettre un terme aux discriminations car il est inconcevable qu'en plein XXI^e siècle, au pays des droits de l'Homme, les uns aient tous les droits tandis que les autres tous les devoirs. Il est inadmissible qu'en France, cet Homme-là pèse plus, ou moins, sur la balance de l'Égalité selon ses origines sociales, raciales...

Cette France *" plurielle et indivisible "* ne se construira qu'à l'aide d'une démocratie citoyenne. *Le Parti Socialiste ne retrouvera sa crédibilité que si, ouvrant ses garde-meubles, elle montre à l'Hexagone les splendeurs des temps futurs.*

Des Français, dans leur vie quotidienne, ne se sentent pas protégés par les principes fondamentaux de la République, censée assurer l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Nous devons être conscients qu'à chaque fois que l'on bafoue les droits d'un seul citoyen, c'est en fait à tout le corps social que l'on s'en prend. La pluralité des origines des citoyens français est un atout unique pour notre pays. C'est pourquoi nous devons encourager l'édiction de règles permettant à tous les Français de jouir effectivement de leurs droits, ce qui passe par une lutte implacable contre toutes les discriminations (à l'embauche, à l'accès au logement, etc.). Ces règles éviteront les tentations communautaristes et assureront le respect des principes républicains, auxquels l'énorme majorité des Français sont attachés.

V - LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ AUX RESSORTISSANTS NON-COMMUNAUTAIRES

Il est normal que les Français attendent des réponses claires et précises aux questions qu'ils se posent en matière de droit des étrangers et d'intégration. Pourquoi la classe politique évite de traiter au fond des questions que l'on sait difficiles, sur lesquelles l'accord ne sera pas forcément aisé et qui bousculeront probablement l'opinion ? Sa crédibilité, dans ce domaine comme dans bien d'autres, est pourtant à ce prix. La classe politique a singulièrement manqué de courage et suivi la pente misérable de la facilité. Elle ne doit pas oublier l'exemple de François Mitterrand lorsqu'il proposait en 1981 d'abolir la peine de mort : il suivait alors une voie aussi courageuse que juste.

La plupart des étrangers qui vivent en France s'y sont établis, pour quasiment 80 % d'entre eux, depuis plus de dix ans ; leurs familles les y ont souvent rejoints, leurs enfants naissent sur notre sol. Comme les autres habitants, ils paient des cotisations sociales, s'acquittent des impôts tant locaux que nationaux ; ils participent aussi à la vie de leur entreprise où ils désignent les délégués du personnel et ceux du comité d'entreprise.

Peut-on être citoyen sans jamais être citoyen ? Un citoyen, au sens *stricto sensu*, est celui qui vit dans la cité et contribue à ses activités. Or, les résidents étrangers ne participent pas à la vie démocratique de la France alors que, de la même façon que les Français et les résidents communautaires, ils contribuent à la vie sociale et économique des collectivités locales.

De la communauté d'intérêts entre les habitants découle l'exigence démocratique : ***le droit pour chacun de participer à l'élaboration des décisions qui le concernent.*** Cela nécessite que soit reconnu aux étrangers, comme aux autres résidents, après s'être établis depuis un certain temps sur notre sol, le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales. Le souci d'intégration justifie ce fait. **N'est-ce pas l'un des leviers de l'intégration que de participer aux décisions qui concernent la vie quotidienne, d'être partie prenante, avec tous les autres habitants, du choix d'équipements et de services publics ?**

Les obstacles constitutionnels à la mise en œuvre de ce droit ont déjà été levés pour les ressortissants communautaires résidant dans le territoire français. En effet, le droit de vote en France n'est plus exclusivement lié à la nationalité française. Une deuxième modification constitutionnelle est nécessaire pour "accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales à tout résident étranger" ainsi que le stipule la convention sur la "**participation des étrangers à la vie publique au niveau local**" adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 13 novembre 1991.

D'une part il existe en France, constate-t-on, deux catégories de résidents. Les premiers jouissent du droit de vote aux élections locales. Les seconds en sont privés. D'autre part, on remarque que les individus vivant dans une même localité sont égaux au plan fiscal et inégaux au plan électoral. **À devoirs égaux, droits identiques ?** Il y a bel et bien deux poids deux mesures.

Vu les arguments évoqués ci-dessus, il n'y a pas lieu de poser la question de la nationalité et de la citoyenneté car les ressortissants communautaires bénéficient déjà, localement, du droit de vote.

La question de la réciprocité ? Si, en la matière, la France souhaite être suivie par les pays d'immigration, elle devra montrer la voie.

Le bon sens voudrait que l'on œuvre afin que soit mis un terme à ces injustices. La construction d'une *humanité meilleure et plus éclairée* sera possible non seulement grâce aux acquis moraux, matériels et intellectuels, mais aussi à l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à tous les individus où qu'ils se trouvent.

En France, la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales aux ressortissants non-communautaires est un facteur du processus d'intégration et non l'aboutissement de celui-ci. Elle permettrait aux étrangers électeurs de se sentir acteurs de la vie politique locale au même titre que les citoyens français, et à la société française dans son ensemble et la classe politique en particulier de montrer ainsi leur penchant pour la personne humaine et son épanouissement.

VI - POUR UNE MONDIALISATION CONSTRUCTIVE

Qu'est-ce que la mondialisation ? C'est ce mouvement d'ouverture des frontières qui rend les pays de plus en plus perméables aux flux économiques, culturels, migratoires provenant de tous les pays du globe quelles que soient les distances. Ce mouvement a démarré avec l'essor des moyens de transport qui a permis au Moyen Âge de développer dans certaines villes bien situées de grands marchés, au XVIII^e siècle de développer le commerce avec les Indes, l'Afrique et l'Amérique et puis au XIX^e siècle de voir l'apparition des premières multinationales et les premiers financements de grands projets internationaux.

D'un point de vue historique, la mondialisation n'apparaît que comme un fait inéluctable dont on se contenterait d'étudier la vitesse. Les chiffres confirment d'ailleurs ce mouvement et son accélération depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le commerce international a augmenté deux fois plus vite que la production dans le monde depuis les années soixante. Aujourd'hui, les ventes des entreprises à travers leurs filiales à l'étranger dépassent désormais très largement leurs exportations ; en moyenne, il s'échange chaque jour sur le marché des changes environ 1 700 milliards de dollars, soit 76 jours ouvrables de commerce mondial et 13 jours ouvrables de production mondiale.

Alors, pourquoi l'ouverture des frontières suscite-elle tant d'inquiétude ? Pourquoi, sachant que les problèmes internes aux États occidentaux restent nombreux (emploi, sécurité, santé, éducation...), des mouvements de tous horizons se rallient à cette nouvelle bannière de la contestation qui veut s'attaquer aux problèmes de nos sociétés par une critique du système au niveau planétaire ?

La protection des emplois, en France, ne doit pas se faire au détriment des emplois dans les pays du **Sud qui ont le droit de choisir leur propre "sentier de développement"**. Les délocalisations sont aussi une chance pour les pays pauvres. D'ailleurs, aujourd'hui, les investissements directs des entreprises à l'étranger se font essentiellement vers d'autres pays riches. Les délocalisations vers les pays en développement sont certes de plus en plus importantes, mais restent minoritaires (de l'ordre de 40 % des flux d'investissements directs). Notre devoir n'est-il pas d'encourager – sous certaines conditions – les investissements directs dans les pays en développement qui peuvent, par des transformations économiques et sociales, entraîner des changements politiques durables ?

1 – Socialistes en Occident et capitalistes dans les pays du tiers-monde ?

Au nom de la mondialisation, les socialistes souhaitent à juste titre la construction d'une Europe sociale et solidaire. Il en sera de même, espérons-le, dans ses relations avec les pays du tiers-monde. Sachons montrer à nos partenaires non-occidentaux que nos rapports ne se fondent pas seulement sur le mercantilisme. Que la nouvelle donne internationale ne justifie pas l'implantation dans l'hémisphère Sud d'un libéralisme sauvage tant combattu en Occident. Il serait malhonnête de nous comporter en socialistes en Europe et en capitalistes dans les pays du tiers-monde.

Faisons en sorte que nos partenaires du Sud ne soient pas les oubliés de la mondialisation ou, pour éviter le pire, que la mondialisation ne se fasse pas à leurs dépens. Il reviendrait donc à ces pays de ne pas rester passifs. Déjà, la répartition des gains – dont la majeure partie profite à une poignée d'exportateurs puissants – se révèle très inéquitable. Il faudrait :

- agir pour que les taux d'intérêt et les règles de jeu du commerce international renforcent la solvabilité ainsi que la fiabilité des pays en voie de développement ;
- aménager les modalités du remboursement des dettes, à condition que le surplus d'argent qui en résulterait soit utilisé au bénéfice du développement de la santé et de l'éducation par exemple ;
- mettre un terme aux inégalités en fonction de l'acquittement à l'export des droits de douane, de l'existence de certains secteurs protégés ou subventionnés comme l'agriculture ou le textile.

La simple équité suggérerait la révision à la baisse et l'harmonisation de nos taxes sur les produits transformés, afin que certains pays pauvres ne paient pas des taxes supérieures ou inférieures par rapport à leurs voisins. Ce serait le début d'une mondialisation intelligente axée sur **la réhabilitation du rôle des pouvoirs publics et non l'affaiblissement des États-Nations.**

2 - Charité et condescendance

Les initiatives de la taxe Tobin ou du plan Marshall pour l'Afrique peuvent permettre de rappeler aux pays riches leurs devoirs d'humanité et de tolérance. Par souci d'efficacité, les mécanismes que l'on propose pour mettre fin aux problèmes du tiers-monde doivent avant tout tenir compte des impératifs encore plus cruciaux que la charité et la condescendance. Seul un partenariat sincère ayant pour finalité le développement et l'autonomie des pays en voie de développement évitera la fuite des cerveaux vers l'hémisphère Nord.

Il faudrait réunir les conditions idoines pour que les pays du Sud assurent à leurs citoyens, en toute indépendance, le minimum vital. C'est la condition *sine qua non* en vue de l'émergence, au plan local, d'une existence décente et humaine. Si une volonté politique encourage de telles initiatives, tout le monde gagnera. L'immigration sera mieux maîtrisée dans les pays occidentaux et les intellectuels du tiers-monde mettront leurs connaissances au profit de leurs concitoyens. Pour faire cesser l'exploitation des pays en voie de développement, il est impératif que les pays concernés tirent leur subsistance des deux principales sources de revenus : la vente de leurs matières premières et les

rémunérations suffisantes du travail des nationaux. **Il est anormal que les acheteurs, en particulier les pays du Nord, fixent le prix aux vendeurs, très souvent les pays du Sud** ; il est inconcevable que, pour le même travail, l'écart entre les salaires soit de plus en plus grand entre les deux hémisphères. **Quand les riches exploitent les pauvres, les riches s'enrichissent davantage et les pauvres deviennent de plus en plus pauvres.** Pour inverser cette triste logique mathématique, nous devons faire en sorte que la suppression de la dette des pays du Sud ne renaisse plus sous une autre forme plus pernicieuse encore.

Les pays en voie de développement ont plus besoin de justice que de charité. Cette justice, ils n'y auront droit que lorsque les Occidentaux cesseront de faire main basse sur les richesses desdits pays. Quand les grandes puissances d'aujourd'hui abandonneront la "politique de la part du lion", le tiers-monde pourra enfin orienter différemment son destin et cesser de générer des démocraties de façade, la famine, les maladies et les massacres de toutes sortes dignes de la déshumanisation.

Il est donc impérieux que ces pays se responsabilisent. Pour cela, les prêts qui les concernent doivent être soumis à des obligations de réalisations et même de résultats. Exiger une gestion plus rigoureuse crédibiliserait lesdits États qui cesseraient d'être des gouffres financiers et, en outre, améliorerait les finances publiques françaises et européennes en général. **La nouvelle optique du dialogue entre le Nord et le Sud doit rendre autonomes nos partenaires les moins développés. Plutôt que de rester des bailleurs de fonds, devenons des bailleurs de techniques et de technologies.** Pour plus d'humanité, par souci d'équité dans le cadre d'une mondialisation constructive, il faut susciter une participation objective en vue de l'instauration d'une sorte de "salaire minimum mondial". Si l'on parvient à atteindre cet objectif, on abolira la cynique loi d'airain qui veut que, sans scrupules, le salaire de l'ouvrier du tiers-monde n'approche même pas le minimum vital. **"Le riche doit se culpabiliser face à la misère car il se nourrit de la souffrance des pauvres."**

3 – La laïcité à l'échelle planétaire

Une mondialisation constructive doit tenir compte de la distinction stricte entre les domaines privé et public, acquise dans un grand nombre de pays qui cautionnent la séparation de la religion et de l'État. La laïcité, garante des libertés, doit être envisagée, si nous tenons réellement à vivre dans un esprit de concorde, à l'échelle planétaire.

4 - Quelles actions mener au Parti Socialiste ?

Nous devons entendre les revendications des mouvements anti-mondialistes afin d'agir au niveau international dans le cadre de l'Internationale Socialiste. Ainsi, susciterons-nous le dialogue entre les pays riches mais aussi les pays en développement afin de redéfinir le rôle des institutions internationales, de revoir les responsabilités de chacune d'elles, voire de proposer la création de nouvelles structures. À quand, par exemple, l'Agence mondiale de l'environnement ?

Il faut une coordination dans une optique politique pour que les missions techniques de chaque institution internationale soient clairement soumises à une stratégie générale définie par les États eux-mêmes et leurs représentants démocratiquement élus. Il faut que les États pilotent ces organisations internationales, ou autres agences, avec les mêmes exigences que celles qu'ils imposent à des agences nationales. La principale difficulté réside dans le fait que le pilotage nécessite une coordination entre des États aux intérêts différents, voire divergents. C'est le plus grand défi lancé à nos gouvernants !

*

* *

Il est grand temps de construire ensemble une société de Justice et de Fraternité.

Convertissons intelligemment nos diversités en unité et nos divergences en complémentarité. Ainsi revient-il au Parti Socialiste de faire en sorte que la France se transforme en un berceau homogène et viable.

Redonnons donc aux individus pliés sous la misère, l'humiliation, confinés dans la minorité, qui végètent et n'aspirent qu'à la dignité humaine, leurs droits en tant que citoyens français à part entière.

*Les socialistes, sans arrêt à la recherche du bien, doivent souhaiter aux hommes et femmes du futur de prendre leur avenir en main et de sortir des ghettos dans lesquels on les a relégués ; ils doivent les aider à marcher, la tête haute, vers **une autre France.** Au métissage culturel pourrait peut-*

être se substituer le métissage humain, l'un des facteurs pouvant susciter l'alchimie de la coexistence qui consolidera la grandeur de la France.

En tout cas, c'est grâce à l'éducation, à la formation continue, à la culture, aux médias, à la destruction des quartiers ghettos et à la lutte contre la fragmentation sociale, les corporatismes, l'inégalité des chances... que la cohabitation humaine triomphera.